



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juin 2019
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-neuvième session

3-28 juin 2019

Point 7 de l'ordre du jour

**Adoption du rapport du Comité sur les travaux
de sa cinquante-neuvième session**

Projet de rapport

Rapporteur : M. Jun Yamada (Japon)

Additif

Projet de budget-programme pour l'exercice 2020

[Point 3 a)]

Programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

1. À sa 6^e séance, le 6 juin 2019, le Comité a examiné le programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de plan-programme pour 2020 et l'exécution du programme en 2018 [A/74/6 (Sect.2)]. Il était saisi également d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux parue dans le document de séance portant la cote [E/AC.51/2019/CRP.1/Rev.2](#).

2. La Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité, en compagnie du Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Débat

3. Les délégations ont salué le travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui est accompli conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de manière efficace et efficiente, et qui permet notamment de fournir en temps voulu des documents de qualité, afin que les États Membres puissent travailler. Le Département a été félicité pour sa capacité à continuer de s'acquitter de nouvelles missions, en dépit d'une diminution constante



des ressources. Il a été souligné que la principale priorité du programme, à savoir la fourniture de services de conférence et de documentation de grande qualité dans les six langues officielles, restait inchangée. L'accent a également été mis sur la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services linguistiques de l'ONU, de maintenir la qualité de service tant au Siège que dans les bureaux hors Siège et de veiller à ce que toute modification apportée aux services linguistiques soit approuvée par l'Assemblée.

4. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de préserver, de promouvoir et d'appliquer le multilinguisme à l'ONU et qu'il fallait fournir les rapports dans les six langues officielles en temps voulu. Il a été demandé si le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination avait envisagé des démarches conjointes visant à instaurer le multilinguisme dans l'ensemble du système. Une délégation a ajouté qu'outre les documents, le site Web de l'Organisation devrait lui aussi être disponible dans les six langues officielles. Elle a exprimé le désir d'obtenir des informations sur le nombre de consultations des pages du site Web dans chaque langue de travail et s'est félicitée du fait que les utilisateurs pouvaient désormais avoir accès à la version espagnole du site. Une délégation s'est dite favorable à la publication des documents dans les six langues officielles, lorsque cela était nécessaire, et a engagé le Département à analyser le nombre de documents disponibles dans les différentes langues, afin d'éviter que des ressources ne soient allouées à des services qui n'étaient pas nécessaires.

5. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de la conduite d'activités d'information et de la signature de mémorandums d'accord avec des universités proposant des cursus linguistiques afin de préparer le personnel des services de traduction ainsi que de la poursuite de la pratique consistant à faire appel à du personnel temporaire, y compris des personnes d'autres pays. Une délégation s'est toutefois demandé si le faible nombre de mémorandums d'accord signés à ce jour avait vraiment permis d'améliorer le fonctionnement global des services de conférence.

6. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'introduction de nouvelles technologies et d'outils novateurs dans les services de conférence, et notamment de la mise à disposition des documents sous forme électronique. Toutefois, une délégation a appelé à faire preuve de prudence, faisant valoir qu'il fallait procéder à une analyse détaillée de l'incidence des nouveaux outils et que l'objectif devrait être de garantir un niveau élevé de qualité et non pas de multiplier les outils. Des préoccupations ont été exprimées concernant l'application du multilinguisme aux documents disponibles sous forme électronique, ainsi que la nécessité pour le Secrétariat de vérifier la qualité de ces documents.

7. Il a été demandé si des enquêtes avaient été réalisées pour évaluer l'efficacité des nouveaux outils, comme le portail e-deleGATE, et si des informations et des formations avaient été proposées aux États Membres. Par ailleurs, il a été noté que les aspects qualitatifs de ces outils étaient tout aussi importants que les aspects quantitatifs. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que le portail e-deleGATE ne semblait permettre qu'un nombre limité de connexions simultanées. La même délégation s'est également inquiétée du fait que les documents publiés sur le portail n'étaient disponibles qu'en anglais et a demandé s'il y avait un délai important entre la publication des documents dans les différentes langues et leur mise à disposition sur le portail e-deleGATE.

8. Une délégation a fait remarquer que la version numérique du *Journal des Nations Unies* existait depuis un moment et a demandé si cet outil avait fait l'objet d'une quelconque évaluation. En outre, une délégation a estimé qu'il était parfois difficile de trouver des informations dans la version numérique du *Journal*. La même

délégation a demandé s'il existait un mécanisme de secours en cas de défaillance technique et s'est enquis de la fiabilité des technologies utilisées.

9. Des participants ont réclamé des informations écrites sur le pourcentage de travaux de traduction effectué par des sous-traitants et actuellement soumis à vérification par le Secrétariat et demandé s'il était prévu de remédier au caractère variable des inspections d'un lieu d'affectation à l'autre.

10. S'agissant du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) (New York), et notamment du résultat mis en évidence pour 2018 dans la partie Coup de projecteur, bien que le discours sur le guichet unique ait été jugé intéressant, il a été demandé s'il était pertinent de mentionner ce point dans un document budgétaire à caractère technique. Une autre délégation a estimé que toutes les informations données, y compris la référence au guichet unique, étaient utiles, et noté que ces outils permettraient aux délégués dont c'était la première fois à l'ONU de mieux s'y retrouver.

11. Des questions ont été posées s'agissant de la cohérence entre les différents sous-programmes et lieux d'affectation dans la présentation des résultats. Par exemple, dans la partie Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020 consacrée au sous-programme 2 (New York), il est indiqué, sous l'intertitre Des résultats concrets, que le guichet unique devrait contribuer au résultat, à savoir une amélioration de l'expérience des utilisateurs et de la prévisibilité. En revanche, dans la partie Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020 consacrée au sous-programme 2 (Nairobi), sous l'intertitre Des résultats concrets, le résultat prévu était une plateforme en ligne permettant de tester différents scénarios au moyen d'un outil automatique d'établissement de devis.

12. S'agissant de la partie Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020 consacrée au sous-programme 2 (Vienne), une délégation a indiqué qu'elle se réjouissait de travailler avec le Secrétariat pendant le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendrait à Vienne en 2020, et a prié les autres États Membres de participer tant au niveau politique qu'au niveau pratique.

13. Il a été demandé de préciser s'il existait des directives et critères applicables aux manifestations organisées dans les locaux de l'ONU et si les cas où les critères n'avaient pas été respectés avaient fait l'objet d'une évaluation, et si par ailleurs le Secrétariat tenait une liste concernant ces derniers cas pour veiller à ce que la même entité ne puisse plus utiliser les locaux à l'avenir.

14. Des éclaircissements ont également été demandés concernant la contribution d'Umoja aux activités du Département, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

15. S'agissant de la nouvelle présentation, une délégation a réitéré sa position selon laquelle le Secrétariat devait modifier la présentation du document pour la mettre en conformité avec les dispositions de la résolution [72/266 A](#).